

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4306>



Les moyens pour l'Yonne à la rentrée prochaine

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: samedi 26 janvier 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Nous constatons qu'avec les dotations en moyens alloués pour la rentrée prochaine l'hémorragie de postes dans notre département va enfin cesser. Il était temps !

Pour autant, la situation va-t-elle vraiment s'améliorer à la rentrée prochaine ? Probablement pas ...

Dans le 1er degré, la création de 3 postes supplémentaires ne permettra évidemment pas d'augmenter notablement la scolarité des moins de 3 ans, pourtant nettement en retrait dans notre département, ni de commencer à disposer de plus de maîtres que de classes, les problèmes de remplacement risquant eux de perdurer.

Pour répondre à ces priorités nationales, certaines classes vont fermer pour pouvoir afficher la création d'un poste de maître surnuméraire ou d'un autre pour la scolarisation des moins de 3 ans. Bref, ce n'est que du troc administratif.

Dans le 2nd degré, si la dotation est en hausse, les effectifs également : le H/E évolue donc très peu. Les conditions d'enseignement vont donc rester les mêmes, avec les difficultés rencontrées cette année, notamment des effectifs parfois très lourds pour certains niveaux. Les DHG restent étriquées et l'autonomie de l'établissement, toujours autant mise en avant, se résumera encore une fois à faire des choix pénibles qui ne satisferont personne.

Et nous dénonçons une fois de plus le taux d'heures supplémentaires imposées. Au niveau départemental, la répartition heures postes / heures supplémentaires est même d'un point supérieure pour les heures supplémentaires à ce que demande le rectorat ! Quand sortirons-nous de cette logique ?

Plus généralement, nous regrettons que la dotation départementale ne prenne pas davantage en compte la situation du département tant au niveau de ses résultats scolaires que de sa situation sociale.

Si ce n'est pas l'Education Nationale qui tente de réduire les inégalités, qui le fera ?

Voici les dotations par établissement :

– Pour les **collèges** :



DHG Collèges

– Pour les **SEGPA** :



DHG SEGPA

– Pour les **LEGT** :



DHG LEGT

– Pour les **LP** :



DHG LP